

AXENÉO7

80 rue Hanson | Gatineau
(Qc) J8Y 3M5 | axeneo7.qc.ca
819 771 2122 axeneo7@axeneo7.qc.ca

APPEL DE DOSSIERS

Dans le cadre de sa programmation pour 2010-2011, AXENÉO7 invite des propositions d'artistes et de commissaires pratiquant toutes les formes de médiums et de médias. Depuis un an, la programmation officielle tente de faire événement en jumelant à ses vernissages diverses formes de présentations éphémères en résonance avec le travail des artistes qui y exposent. La saison 2010-2011 tentera de répéter l'expérience en provoquant des dialogues entre œuvres et artistes.

Disposant de 3 salles singulières, le comité de sélection de cette année portera une attention particulière aux dossiers qui prennent en considération les espaces d'exposition. Les dossiers proposant des projets à deux ou trois artistes (3 salles d'exposition) sont les bienvenus.

Les projets de performance, de performance sonore et autres qui dérogent des structures classiques d'exposition trouveront leur place dans la programmation de l'an prochain.

EXPOSITIONS

Salles d'exposition : une avec une grande fenêtre (8 pi. x 8 pi.) au mur arrière, une autre est dotée d'une façade entièrement vitrée qui donne sur la rue. Les propositions doivent indiquer une préférence pour l'utilisation d'une, deux ou trois salles. Les espaces vides entre les galeries 1 et 2 et entre la Salle Jean-Pierre Latour et les bureaux permettent de placer des projecteurs ou tout autre équipement pouvant être dissimulé derrière des murs.

AXENÉO7 verse des honoraires selon les barèmes fixés par le RAAV et le CARFAC. Les expositions bénéficient d'un appui technique professionnel. Par ailleurs, chaque exposition est promue par le biais d'invitations et de communiqués de presse distribués à l'échelle nationale ainsi que par la publication d'un opuscule bilingue comprenant des images de l'exposition et un texte de réflexion critique d'un/une auteur(e) invité(é). Cette publication fait l'objet d'une large distribution.

RÉSIDENCES

La résidence se trouve à La Filature, à l'étage avec d'autres ateliers d'artistes locaux et le Centre d'artistes AXENÉO7. L'appartement est disposé sur deux étages : l'espace d'atelier est au rez-de-chaussé (approx. 200 pi.2) et l'espace résidence avec salle de bain et cuisinette sont au deuxième. L'atelier de la résidence se prête bien aux projets d'art visuel; AXENÉO7 dispose également d'équipements médiatiques et vidéographiques de base. Il est aussi équipé d'un atelier de bois.

L'artiste en résidence reçoit:

- Remboursement partiel ou complet des frais de voyage
- Un cachet de production/recherche de 375 \$/semaine
- Jusqu'à 300 \$ (remboursable) pour les matériaux.
- Hébergement dans la résidence d'AXENÉO7
- Un perdiem de 25 \$ par jour
- Des honoraires d'artiste sont aussi accordés pour toute présentation publique de la part de l'artiste ou de projet d'exposition.

Hiver/Printemps 2011 : Résidence

Le programme de résidence d'AXENÉO7 pour les artistes ou commissaires consiste en un séjour maximum de 6 semaines qui aura lieu entre janvier et juillet 2011 (selon la disponibilité de l'artiste et le projet proposé). La résidence inclut une présentation publique, ou une exposition de(s) l'œuvre(s) finale(s).

Hiver/Printemps 2011 : IN SITU (4 à 6 semaines)

La résidence in situ est à la fois une résidence et une exposition, puisque l'un des espaces d'exposition sert d'atelier à l'artiste. La création progressive de l'installation sera accessible au public pendant toute la résidence. Une fois la résidence terminée, l'exposition de l'œuvre finale se poursuit pour une période déterminée. La résidence inclut une présentation pour introduire l'artiste et sa pratique au grand public. L'artiste réserve aussi un certain nombre d'heures pour faire des visites d'atelier avec les artistes locaux.

Les dossiers soumis doivent inclure:

- Un curriculum vitae.
- Un texte de démarche artistique.
- Une description de projet.
- Une liste descriptive des documents visuels (titres, dates, dimensions et médium).
- 15 images numériques sur CD-Rom ou des diapositives de 35 mm.*
- Documentation VHS ou DVD (format NTSC), le cas échéant (max. 10 minutes).
- Une enveloppe de retour pré-affranchie.

* Tout document écrit doit être présenté en copie dure et sur support numérique.

* Les images numériques doivent être soumises dans le format .jpg compatible avec MAC, de mode RGB, d'une résolution de 72 dpi et ayant une taille maximum de 0.5 MB et 1024 x768 pixels.

Date limite pour la réception des dossiers : le 11 décembre 2009.

Veuillez faire parvenir vos dossiers en indiquant la rubrique appropriée – Exposition, résidence, résidence in-situ, commissaire.

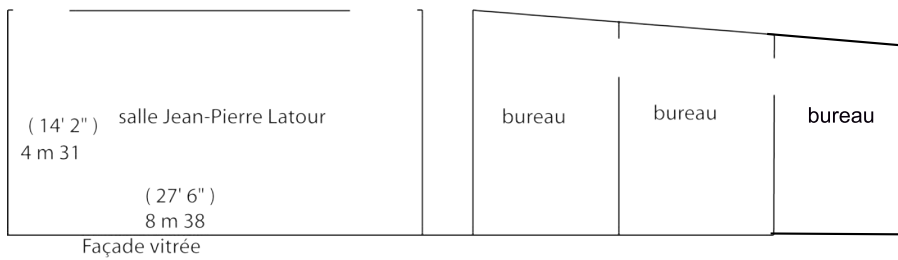
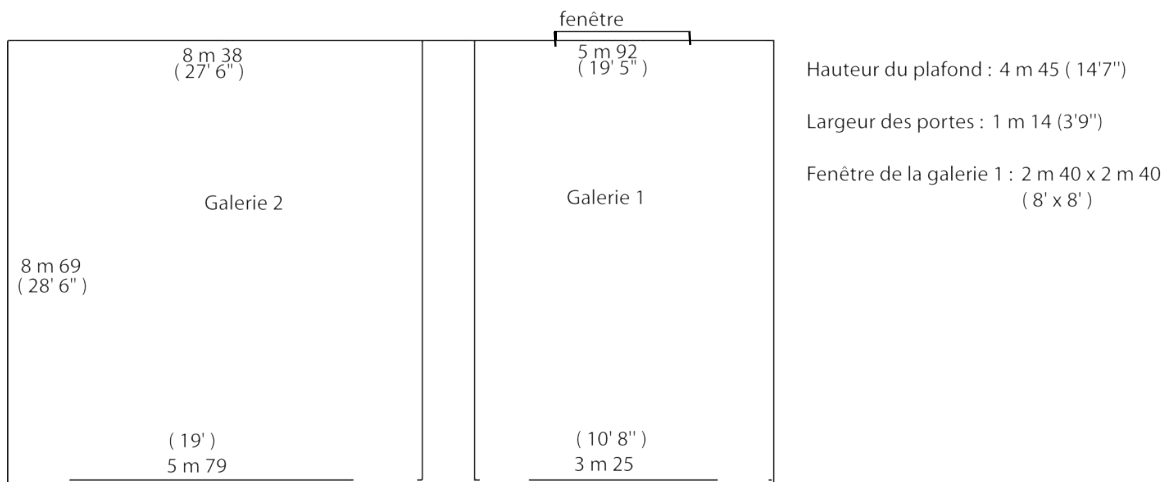
à:

AXENÉO7
80, rue Hanson
Gatineau (Québec)
J8Y 3M5
Canada









PLAN DES GALERIES
AXENÉO7